LASIDR DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT DEVARIM SAM. 9 AOÛT 2008 / 8 AV 5768 AVOT 3 VAET'HANAN SAM, 16 AOÛT 2008 / 15 AV 5768 AVOT 4 EKEV SAM. 23 AOÛT 2008 / 22 AV 5768 AVOT 5 REEH SAM. 30 AOÛT 2008 / 29 AV 5768 AVOT 6

41^è année

d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Parchat Devarim

«Voyez, J'ai mis la terre devant vous. Venez et possédez la terre que D.ieu a iuré à vos Pères, Avraham, Yits'hak et Yaakov, de leur donner et à leurs descendants après eux» (Devarim 1:8)

Rachi offre le commentaire suivant : «Venez et possédez la terre» : il n'y a personne pour contester la sujet et vous n'avez pas besoin de faire la guerre. En fait, s'ils n'avaient pas envoyé les explorateurs, il n'y aurait pas eu besoin d'armes».

Le Tout Puissant Lui-même avait promis au Peuple Juif qu'Il leur donnerait la Terre d'Israël. Bien évidemment, dans ce cas, personne ne pouvait émettre de contestation. C'est pourquoi le Peuple Juif aurait pu prendre possession de la terre sans batailles et même sans armes pour décourager un ennemi potentiel. Malheureusement, le peuple mangua de foi. Ils ne se reposèrent pas sur le fait que D.ieu allait les conduire vers la terre de manière miraculeuse. Ils perdirent cette opportunité lorsqu'ils demandèrent : «envoyons des hommes comme explorateurs, pour visiter pour nous la terre et revenir avec un rapport». Leur attitude et leur conduite rendirent nécessaire qu'ils suivent tous les processus naturels pour conquérir la terre: ils rencontrèrent de l'opposition de la part de ses habitants qui les forcèrent à mener des guerres pour affirmer leur droit divin sur le pays.

Ces faits comportent une leçon que nous pouvons appliquer de nos jours et dans notre situation présente.

La Rédemption future par Machia'h est présentée comme analogue à la sortie d'Egypte : «comme aux jours de votre sortie de la terre d'Egypte, Je vous montrerai des choses merveilleuses»

(Mi'hah 7:15). En fait, les merveilles et les miracles de la Rédemption messianique excéderont ceux de l'exode. Si, alors, l'entrée en terre d'Israël et sa conquête par ceux qui avaient été libérés de l'exil égyptien étaient censées se faire de façon miraculeuse : «il n'y a personne pour contester le sujet et vous n'avez pas besoin de faire la guerre», combien plus grands encore seront les miracles avec la Rédemption messianique!

De nos jours, également, tout comme alors, la chose dépend des Juifs euxmêmes. Nous devons montrer une foi absolue en D.ieu et en Sa promesse que toute la terre d'Israël appartient au Peuple d'Israël! Nous devons proclamer, clairement et sans équivoque, que la Terre d'Israël est l'héritage éternel d'Israël. «Si les nations du monde disent à Israël» vous êtes des voleurs parce que vous avez pris par la force les terres des sept nations (de Canaan), ils leur répondront : «la terre entière appartient au Tout Puissant. Il l'a créée et Il la donne à qui II le désire. La Terre d'Israël a été donnée (aux nations) par Sa volonté et par Sa volonté Il la leur a reprise et nous l'a donnée ! (Rachi sur Beréchit 1.1)

Quand nous exprimerons cette foi vraie et absolue en D.ieu, nous mériterons immédiatement que soit accomplie la promesse que personne ne contestera le sujet et il n'y aura plus de guerres ni besoin d'armes : «Je briserai de la terre l'arc, l'épée et la guerre et Je les ferai reposer en sécurité» (Osée 2:20).

Jeûne du 9 Av: Début : Sam. 09/08 à 21h 16 Fin: dim. 10/08 à 22h 02

Association reconnue d'Utilité Publique

Directeur : Rav S. AZIMOV

habilitée à recevoir les DONS et les LEGS

du Rambam (Maïmonide) Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Etude du Séfer Hamitsvot

Dimanche 3 août - 2 Av

Mitsva négative n° 321 : C'est l'interdiction de voyager le Chabbat...

Lundi 4 août - 3 Av

Mitsva positive no 165 : Il s'agit du commandement nous incombant de cesser toute activité le jour de Yom Kippour. Mitsva négative n° 329 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de faire aucun travail le jour de Kippour.

Mitsva positive no 164: Il s'agit du commandement qui nous incombe de jeûner le 10 Tichri.

Mitsva négative n° 196 : Il nous est interdit de prendre la moindre nourriture le jour de Yom Kippour.

Mardi 5 août - 4 Av

Mitsva positive n° 159 : Il s'agit du commandement de nous abstenir de tout travail le premier jour de Pessa'h.

Mitsva négative n° 323 : C'est l'interdiction d'accomplir un travail servile le premier jour de la fête de Pessa'h.

Mitsva positive n° 160 : Il s'agit du commandement de nous abstenir de tout travail le 7^è jour de la fête de Pessa'h.

Mitsva négative n° 324 : C'est l'interdiction d'accomplir un travail servile le septième jour de la fête de Pessa'h. Mercredi 6 août - 5 Av

Mitsva positive nº 162 : Il s'agit du commandement de nous abstenir de tout travail le jour de Chavouot.

Mitsva négative n° 325 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accomplir un travail servile le jour de Chavouot.

Mitsva positive nº 163 : Il s'agit du commandement nous incombant de nous abstenir de tout travail le premier Tichri. Mitsva négative n° 326 : Il nous est interdit d'accomplir un travail servile le jour du Nouvel an.

Jeudi 7 août - 6 Av

Mitsva positive nº 166 : Il s'agit du commandement de nous reposer le premier jour de la fête de Soukkot.

Mitsva négative n° 327 : Il nous est interdit d'accomplir un travail servile le premier jour de la fête de Soukkot.

Mitsva positive n° 167 : Il s'agit du commandement de nous reposer le huitième jour de la fête de Soukkot.

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT DEVARIM

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 59 • Sortie 22h 11

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	20.38	Bordeaux	21.01	Grenoble	20.36
Lyon	20.42	Toulouse	20.50	Montpellier	20.40
Marseille	20.34	Nice	20.27	Lille	21.03
		Nancy/Metz	20.45		

à partir du dimanche 3 août 2008

Heure limite du Chema : 10h12 Pose des Téfilines : 5h10



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél: 01 45 26 87 60 - Fax: 01 45 26 24 37 chabad@loubavitch.fr **www.loubavitch.fr** Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52



Parchat Vaet'hanan Le Chéma

La prière la plus célèbre de la liturgie juive est le Chéma. La première partie de cette prière apparaît dans la Paracha de cette semaine (Devarim 6: 4-9). Les seconde et troisième parties se lisent respectivement dans les textes de Devarim (11:13-21) et Bamidbar (15:37-41).

C'est une Mitsva importante de prononcer le Chéma deux fois dans la journée : le matin et le soir. On le rencontre également à d'autres reprises dans le livre de prières. Ainsi, en dehors de sa récitation le soir, la prière du Chéma est également prononcée tout juste avant d'aller se coucher. C'est l'un des premiers textes que l'on enseigne aux jeunes enfants et c'est aussi celui avec lequel on quitte ce

Le point essentiel de la première phrase du Chéma souligne que «D.ieu est Un». Le Talmud enseigne qu'il faut s'attarder lorsque l'on prononce le mot «Un», E'had. «Celui qui s'étend sur le mot E'had voit ses jours et ses années prolongés». La 'Hassidout explique que cela signifie qu'il convient de penser et de méditer sur le sens profond de ce terme.

L'idée que D.ieu est «Un» ne veut pas seulement dire qu'il n'y a qu'un D.ieu, unique, mais que l'ensemble de la création est un avec Lui. En d'autres termes, il n'existe rien en dehors de D.ieu, rien à part Lui. Tout ce que nous percevons, chaque parcelle d'existence n'est rien d'autre qu'une manifestation voilée de D.ieu.

C'est pour cette raison que tout dans l'univers dépend complètement de D.ieu et ce, à chaque instant. D.ieu a créé l'univers, il y a bien longtemps, mais II en maintient continuellement l'existence. Les Sages évoquent un courant d'énergie émanant de l'essence infinie de D.ieu, ce qui permet à l'univers d'exister. S'Il devait enlever cette force vitale du monde, ce dernier ne pourrait subsister. Comme l'exprime Maïmonide : D.ieu ne peut exister sans le monde mais le monde ne peut exister sans D.ieu.

C'est avec cette idée en tête que l'on prononce le Chéma de tout son être.

L'unité

Les lettres hébraïques renferment des valeurs numériques qui aident à comprendre le sens de la Torah et des prières.

Le mot «Un» dans le Chéma, E'had, comporte trois lettres : Alèph, 'Hèt et Daleth. Alèph, dont la valeur numérique est «un», se réfère à D.ieu Lui-Même. 'Het dont la valeur numérique est « huit», renvoie aux sept cieux et à la terre, c'est-à-dire, le haut et le bas, le plan vertical, comprenant toutes les dimensions spirituelles. La troisième lettre, Dalèth, dont la valeur numérique est «quatre», dénote les quatre directions, sur le plan horizontal, le nord, le sud, l'est et l'ouest.

Nous pouvons désormais comprendre ce à quoi renvoie le Talmud lorsqu'il dit qu'il faut s'attarder sur le mot E'had. Cela signifie qu'il faut passer du temps à penser au sens de ce mot : le monde et toutes ses dimensions, spirituelles comme matérielles, l'intériorité du monde et l'univers physique dans son ensemble, sont tous une réelle expression de l'infinie unité de D.ieu.

Le Peuple Juif, lui-même, est décrit comme E'had : «une nation dans le monde». Cela implique que non seulement nous sommes uniques dans le monde mais également que nous sommes le peuple qui communique à toute l'humanité le concept de l'Unité de D.ieu. Plus encore, en respectant les commandements de D.ieu dans notre vie quotidienne, nous attirons l'Unité

> Divine dans le monde, dans chaque détail de notre existence matérielle. comme l'exprime le Talmud: D.ieu récomnous pense en nous accordant années et des jours longs et fructueux.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva négative n° 328 : Il nous est interdit d'accomplir un travail servile le 8è jour de la fête des de Soukkot. Mitsva négative nº 199 : C'est l'interdiction de consommer du levain à partir de midi, le 14 Nissan. Vendredi 8 août - 7 Av

Mitsva positive n° 156 : Il s'agit du commandement nous incombant d'éliminer le levain de nos possessions le quatorzième jour du mois de Nissan. C'est ce que l'on nomme l'élimination du levain.

Mitsva négative n° 197 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger du levain à Pessa'h.

Mitsva négative n° 198 : Il nous est interdit de manger (durant Pessa'h) tout aliment contenant du levain. Samedi 9 août - 8 Av

Mitsva négative n° 200 : Selon cette interdiction, on ne doit pas voir du levain dans toutes nos demeures durant tous les sept jours de Pessa'h..

Mitsva négative n° 201 : Selon cette interdiction, on ne doit pas trouver du levain en notre possession à Pessa'h.

Mitsva positive n° 158 : Il s'agit du commandement de consommer des Matsot) dans la nuit du 15 Nissan.

Dimanche 10 août - 9 Av

Mitsva positive n° 157 : Il s'agit du commandement nous incombant de faire le récit de la sortie d'Egypte la nuit du 15 Nissan, au début de la nuit.

Il est à étudier également le texte de la Hagada (récit de la sortie d'Egypte) issu du Michné Torah.

Mitsva positive nº 170 : Il s'agit du commandement nous incombant d'écouter le son du Choffar le premier jour du mois de Tichri

Lundi 11 août - 10 Av

Mitsva positive nº 168: C'est le commandement nous incombant d'habiter dans une Soucca pendant sept jours, soit durant toute la fête de Soukkot.

Mardi 12 août - 11 Av

Mitsva positive nº 169 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de prendre en main le Loulav et de nous réjouir devant l'Eternel pendant sept jours.

Mercredi 13 août - 12 Av

Mitsva positive nº 171 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de donner un demi-sicle chaque

Jeudi 14 août - 13 Av

Mitsva positive nº 171 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de donner un demi-sicle chaque année

Mitsva positive nº 153 : Il s'agit du commandement que le Saint béni soit-Il nous a ordonné à propos du compte des mois et des années.

Vendredi 15 août - 14 Av

Mitsva positive nº 153 : Il s'agit du commandement que le Saint béni soit-Il nous a ordonné à propos du compte des mois et des années.

Samedi 16 août - 15 Av

Même étude que le 14 Av.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La **Sidra de la Semaine** est une publication hebdomadaire éditée pai "La Régie Lamartine" 55, rue Servan - 75011 Paris - Directeur de la publication: Y. Benhamou Tiré à 32.000 exemplaires ISSN 1762 - 5440 Diffusé par e-mail à 5.000 ex

Horaires d'entrée et sortie de **Chabbat Parchat VAET'HANAN**

PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 47 • Sortie 21h 57

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg 20.26 Bordeaux 20.51 Grenoble 20.26 20.31 Toulouse 20.40 Montpellier 20.31 Lyon Marseille 20.24 Nice 20.17 Lille 20.50

Nancy/Metz 20.33

Heure limite du Chema : 10h15 Pose des Téfilines : 05h21 Fin Kidouch Levana: toute la nuit du vendredi 15 au samedi 16 août (15 Av)





Parchat Ekev

Un judaïsme dynamique

Il existe des systèmes statiques et d'autres dynamiques. Le système statique semble avoir une structure solide et stable. Mais parce que, par définition, il ne change pas, après un certain temps, il peut arriver à se détériorer voire à s'effondrer. Par contre, un système dynamique est celui du mouvement, du changement et de la découverte.

Si vous deviez vous investir dans une affaire commerciale, vous pourriez vous demander : «statique? Ou dynamique?». Cela risquerait d'influencer votre décision, vous faire réfléchir si oui ou non vous allez prendre la direction de la société, ou, si vous étiez un banquier, y investir ou non de l'argent. Vous pourriez avoir la même approche à l'égard d'une communauté que vous voudriez rejoindre : «statique? Ou dynamique?» Y a-t-il une ambiance de dynamisme sain, une volonté d'avancer ou est-elle plutôt sage, plutôt ennuyeuse et fuie par la jeunesse?

La même question peut se poser sur la vie juive de chacun. Nous pouvons être installés dans un mode statique, immuable. Nous sommes dans une «case»: nous gardons ce commandement, mais pas celui-là. Nous nous livrons à certains rituels juifs, régulièrement, mais pas à d'autres. De toutes les manières, pourrions-nous avancer, nous ne les avons jamais pratiqués, pourquoi commencer maintenant? De toutes les façons, ce n'est pas grave, ce sont des sujets secondaires.

«Des sujets secondaires» ? C'est précisément ce dont il s'agit dans la Paracha de cette semaine (*Ekèv*, Devarim 7:12, 11:25). Elle nous parle, et d'emblée, de cela. En fait, nous explique le Rabbi, la Torah nous met devant le défi de devenir plus dynamique dans notre approche de la vie juive.

Le commencement de la Paracha stipule:

«En résultat d'avoir obéi à ces lois, de les avoir gardées et observées, D.ieu gardera pour vous l'alliance et l'amour qu'il a promis à vos Patriarches».

Cela semble direct. Si l'on garde Ses lois, D.ieu veillera sur nous. C'est d'ailleurs une idée répétée à de nombreuses reprises dans la Torah. Il se peut que nous ayons des questions à ce propos, mais en soi, cette idée semble aisée à saisir.

Pourtant, le mot *Ekèv*, ici traduit par «en résultat» possède plus d'un sens. C'est comme si, sur votre ordinateur, vous cliquez avec le curseur sur le mot et il s'ouvre sur autre chose. *Ekèv* signifie également «talon».

Le commentateur Rachi utilise ce sens du mot et l'explique dans le contexte : «Si vous gardez les lois mineures que les gens piétinent sous leurs talons», alors D.ieu vous donnera Son amour tout particulier. La conclusion est simple : le Juif doit observer non seulement les lois les plus importantes mais également celles qui lui paraissent moindres.

Ainsi donc, il existe énormément de lois à observer : les plus importantes et les moins importantes ! Le Rabbi pose alors une question. Pourquoi disons-nous que certaines lois sont plus importantes et d'autres moins ? Parce que nous voyons une belle et solide structure dans le Judaïsme et que nous avons tendance à nous situer par rapport à un certain niveau de cette structure, de façon immuable. Nous nous disons : j'observe les commandements les plus importants, le reste n'a pas d'importance.

Cependant, poursuit le Rabbi, le Judaïsme est dynamique. Il nous faut toujours aller de l'avant. Ce que nous avons considéré comme «mineur» est, en fait, très important :sortez de vos petites cases et amorcez quelque chose de nouveau. Cela peut être mettre les Tefilines, pour un homme, aller au Mikvé, pour une

femme mariée, étudier davantage la Torah, pour tous. Rachi nous explique que ce pas en avant dans notre conception de nous-mêmes et, en fait, de tout le Judaïsme, réalisera la promesse de D.ieu et l'expression de Son amour.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Dimanche 17 août - 16 Av

Mitsva positive n° 153 : Il s'agit du commandement que le Saint béni soit-Il nous a ordonné à propos du compte des mois et des années.

Lundi 18 août - 17 Av Même étude que le 16 Av.

Mardi 19 août - 18 Av Même étude que le 16 Av.

Mercredi 20 août - 19 Av

Mitsva positive n° 153 : Il s'agit du commandement que le Saint béni soit-Il nous a ordonné à propos du compte des mois et des années.

Mitsva positive n° 59 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire sonner des trompettes au Temple lors de tous les sacrifices saisonniers.

Jeudi 21 août - 20 Av

Mitsva positive n° 59 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire sonner des trompettes au Temple lors de tous les sacrifices saisonniers.

Vendredi 22 août - 21 Av

Mitsva positive n° 59 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire sonner des trompettes au Temple lors de tous les sacrifices saisonniers. LOIS DE LA MEGUILA ET DE HANOUKA DANS LE MICHNE TORAH CHAPITRES 1 et 2

Samdi 23 août - 22 Av

LOIS DE LA MEGUILA ET DE HANOUKA DANS LE MICHNE TORAH CHAPITRES 3 et 4

Mitsva positive n° 213 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de prendre une femme pour épouse en suivant la procédure consacrée (Kidouchin): en lui remettant un objet de valeur ou par un acte écrit ou par la cohabitation.

לזכרון כ"ק הרה"ג הרה"ח ומקובל רב פעלים לתורה ולמצוות רבים השיב מעון מוהר"ר לוי יצחק נ"ע

זצוקללה"ה נבג"מ זי"ע

שניאורסאהן

אשר נאסר והגלה על עבודתו בהחזקת והפצת היהדות ונסתלק בגלות

ביום כ"דְּ לחודש מנחם אב שנת ה'תש"ד אביו של כ"ק אדמו"ר

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat EKEV PARIS - ILE DE FRANCE Entrée : 20h 34 • Sortie 21h 43 Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE Strasbourg 20.13 20.39 Bordeaux Grenoble 20.14 20.19 Toulouse 20.29 Montpellier 20.20 Lvon Marseille 20.13 20.06 20.37 Nice Lille Nancy/Metz 20.20 à partir du dimanche 17 août 2008 Heure limite du Chema: 10h20 Pose des Téfilines : 05h36



Parchat Reéh De la Manne à la viande

On peut concevoir la vie comme opérant selon deux modes : le premier consiste en une immersion dans la spiritualité, loin de toute matérialité profane. Cela suggère que l'on est dans un état de calme et de paix absolus et dans une inaction relative, comme durant le Chabbat. Et puis se présente le second mode, l'entrée et l'engagement dans le monde, la confrontation avec tous les problèmes et la lutte pour l'améliorer et créer un environnement meilleur, une société plus intègre, un monde où domine le bien.

Chabbat et les jours de la semaine proposent un exemple de ce double mode de vie. Un autre exemple nous est fourni par le temps de la prière quotidienne, la récitation du Chéma et des autres prières, comparés aux autres activités tourbillonnantes d'une journée besogneuse.

La Torah nous offre une illustration de ce double processus. Dans le livre de Devarim, le cinquième livre de la Torah, nous voyons le Peuple Juif camper dans le désert sur la rive orientale du Jourdain, non loin de Jéricho. Il s'agit de l'ultime année de leur long séjour dans le désert et leur chef suprême, Moché, âgé maintenant de près de 120 ans, les prépare à pénétrer sur la Terre d'Israël.

L'atmosphère dans le grand camp du Peuple Juif, comprenant 600 000 maisonnées et décrit par nos Sages comme occupant douze mille mètres carrés, est remarquable. Au centre, domine le merveilleux Sanctuaire, fait d'or et d'argent, de bois de cèdre et de tapisseries exquises. C'était le prototype du Temple qui serait plus tard construit à Jérusalem. Le jour, une colonne de nuées et la nuit une colonne de feu témoignent de la Présence Divine. Fréquemment, le Peuple se rassemble et écoute les discours pleins d'inspiration donnés par Moché, discours qu'il mit aussi par écrit dans le Livre de Devarim, une forme unique écrite sous la dictée de D.ieu.

Que mange le Peuple ? La Manne du ciel. Chaque matin, à l'exception du Chabbat, la terre aride qui entoure le campement est recouverte d'une substance douce, ressemblant à du cristal, que les Juifs viennent ramasser. C'est leur nourriture. Elle est délicieuse. En fait, nos Sages nous disent qu'elle prend le goût de ce que l'on désire consommer. Quand la personne mange la Manne, elle se sent participer à quelque chose de spiri-

tuel. La Manne ne possède pas les caractéristiques d'un aliment concret, dont l'estomac est avide. Quand on en mange, on se sent saint.

L'atmosphère spirituelle du campement dans le désert ne devait pas durer éternellement. Le projet de D.ieu pour le Peuple Juif était qu'il pénètre dans la Terre d'Israël, sème et récolte, élève du gros et du menu bétail et que, quand il consomme de la nourriture, cela soit, du moins de temps à autre, avec «désir». Il allait l'apprécier, pas seulement spirituellement mais également physiquement.

Ce changement est symbolisé par le fait que c'est seulement en entrant en Terre d'Israël, que les Juifs pourraient manger de la viande ordinaire. Dans la Torah, une partie spéciale est consacrée aux instructions au peuple sur le fait de manger «la viande du désir» quand il allait entrer en Israël, incluant les lois de la Che'hita (l'abattage rituel), nécessaires pour que la viande soit Cachère.

Notre mission, en tant que Juifs, n'est pas de rester dans l'atmosphère spirituelle du désert ni de nous complaire dans une longue semaine chabbatique, pas plus que de passer notre vie, immergés dans la prière. Nous avons besoin de ces moments, dans notre histoire comme peuple et dans les cycles de la vie, hebdomadaires et quotidiens. Mais nous devons aussi être aptes à nous lever et avancer, entrer le monde de la quotidienneté et travailler à l'améliorer. Une partie de ce processus implique qu'il faut jouir de la vie, y compris de la nourriture et des autres plaisirs, mais d'une manière remplie de sens.

Nous apportons la Divinité et la Sainteté dans le monde concret, dans les royaumes de notre désir. Les règles de la Torah, comme les lois de la *Che'hita* et de la *Cacherout*, pénètrent dans notre vie pratique, nos activités matérielles et les conduisent à un nouveau degré de sainteté.

Il ne s'agit pas là de la sainteté des quarante années dans le désert, avec les colonnes de nuées et de feu. Il s'agit de quelque chose de plus. C'est faire de ce monde – un monde de plaisir et de désir (et parfois même de tentation) – une résidence pour le Divin. C'est là notre véritable tâche, symbolisée par le cheminement de la Manne vers la viande, la transition du mode exclusivement spirituel vers celui de la vie pratique et de la réalité.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif,

Dimanche 24 août - 23 Av

Mitsva positive n° 213 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de prendre une femme pour épouse en suivant la procédure consacrée (Kidou-chin): en lui remettant un objet de valeur ou par un acte écrit ou par la cohabitation.

Lundi 25 août - 24 Av

Mitsva négative n° 355 : Il nous est interdit d'avoir des relations sans contrat et consécration (préalables) du mariage.

Mardi 26 août - 25 Av Même étude que le 24 Av.

Mercredi 27 août - 26 Av Même étude que le 24 Av.

Jeudi 28 août - 27 Av

Mitsva négative n° 262 : Il s'agit de l'interdiction qui a été faite au maître d'une servante juive, s'il l'a épousée, de l'affliger, c'est-à-dire de réduire les dépenses de nourriture et d'habillement en sa faveur, ni ses droits conjugaux, ce qui aurait pour effet de lui causer peine et souffrance.

Vendredi 29 août - 28 Av Même étude que le 27 Av. Samedi 30 août - 29 Av

Mitsva positive n° 212 : Il s'agit du commandement nous incombant de procréer et de nous multiplier et de contribuer à perpétuer l'espèce.



ferons

un plaisir

de venir

la

chercher

Votre Boîte de Tsédaka est pleine!

Vous pouvez...

la rapporter au Beth Loubavitch: 8, rue Lamartine -75009 Paris (M° Cadet)

nous contacter par téléphone au 01 45 26 87 60

Pendant le mois d'Elloul pensez à faire vérifier vos Téfilines et Mezouzot

Un Sofer est à votre disposition au Beth Loubavitch

8 rue Lamartine - 75009 Paris (M° Cadet)

Tél: 01 45 26 87 60

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat REEH

PARIS — ILE DE FRANCE Entrée : 20h 21 • Sortie 21h 27

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

20.00 Strasbourg Bordeaux 20.27 Grenoble 20.02 Montpellier 20.08 20.07 Lvon Toulouse 20.17 Marseille 20.02 Nice 19.54 Lille Nancy/Metz 20.07

a partir du dimanche 24 août 2008

Heure limite du Chema : 10h24 Pose des Téfilines : 05h47 Molad : dimanche 31 août à 13h 14 minutes et 12 'Halakim Roch 'Hodech Elloul : dimanche 31 août et lundi 1er sept. 2008